



SMECMVD
Syndicat Mixte des Eaux du Causse de
Martel et de la Vallée de la Dordogne

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le budget primitif 2021 a été voté le 9 avril 2021 par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général du syndicat aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget primitif est élaboré en fonction des dépenses et recettes prévisionnelles de l'exercice et tout en tenant compte du résultat des comptes administratifs des anciens syndicats (Blagour, Eaux du Doux, Martel et Moyenne Vallée de la Dordogne) suite à fusion au 1^{er} janvier 2021.

BUDGET SMECMVD - SYND MIXTE EAUX DU CAUSSE MARTEL VALLEE DE LA DORD - BP - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 373 093,00	990 868,97
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 382 224,03
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	1 373 093,00	1 373 093,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 000 296,94	3 087 008,25
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 572 869,06	813 297,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 672 860,75
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 573 166,00	4 573 166,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	5 946 259,00	5 946 259,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du syndicat intercommunal d'eau potable.

Pour le syndicat :

Population desservie : 9 557 Habitants

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente d'eau aux abonnés

Les recettes réelles de fonctionnement 2021 : 869 372€97

Opérations d'ordre entre section : 121 496€00

Excédent N-1 : 382 224€03

Total : 1 373 093€00

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les indemnités de fonction des élus, le remboursement des frais de personnel mise à disposition, les charges de personnel, l'entretien des ouvrages, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent : 483 013€50

Opérations d'ordre entre section : 890 079€50

Total 1 373 093€00

II. La section d'investissement

L'excédent de fonctionnement, les amortissements et les emprunts permettent de programmer des travaux d'investissement.

Les principales dépenses correspondent à des travaux de renouvellement, d'amélioration, d'extension ou création de réseau et des mises aux normes des ouvrages et de protection du réseau d'eau potable. Ces dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du syndicat.

Rentre en compte également le remboursement du capital des annuités d'emprunt*.

**à noter que l'emprunt ne peut être contracter que dans le cadre des travaux d'investissement et ne doit pas servir à financer les dépenses de fonctionnement.*

Les recettes proviennent de subventions attribuées par nos co-financeurs (Agence de l'Eau Adour Garonne, Département, Etat) dans le cadre de certains programmes :

- ♦ Réduction des fuites
- ♦ Ouvrages
- ♦ Renouvellement réseau

Les principaux projets de l'année 2021 :

- Déplacement de canalisation, raccordement et/ou branchement*
- Renouvellement de canalisation / programme réduction des fuites*
- Amélioration des ouvrages (traitement turbidité)*
- Travaux divers
- Achat de terrain

**solicitation de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département et de l'Etat*

III. Les données synthétiques du BP Récapitulation

a) Dépenses de fonctionnement : 1 373 093€00

Recettes de fonctionnement : 1 373 093€00

b) Dépenses d'investissement : 4 573 166€00

Recettes d'investissement : 4 573 166€00

c) Etat de la dette : 2 879 326€00



Fait à Martel le 9 avril 2021
Le Président, Jean-Luc LABORIE

Syndicat Mixte des Eaux du Causse de
Martel et de la Vallée de la Dordogne

46600 MARTEL

Tél : 0532260782

Courriel : eapotable@smcemvd.fr